



Construire sa démarche de prévention des risques professionnels

Objectifs :

L'objectif de la formation est de permettre aux collaborateurs d'acquérir les compétences de bases en prévention puis de pratiquer les outils de mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels.

- Comprendre les enjeux de la prévention : juridiques, économiques et sociaux
- Identifier des actions de prévention pour planifier le programme annuel de prévention.
- Comprendre les attentes réglementaires
- Répondre à votre obligation légale en matière de santé sécurité au travail (Art. L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du Code du travail).
- Définir et comprendre la démarche de prévention de l'entreprise
- Vous rendre autonome et vous permettre d'inscrire votre propre démarche de prévention
- Savoir identifier les dangers et les risques associés sur son lieu de travail
- Faire d'une contrainte un levier de performance globale pour votre entreprise.
- Comprendre et utiliser les outils d'évaluation des risques préalablement identifiés
- Répertorier l'identification et l'évaluation dans le DUERP



Durée

2 jours
soit 14 heures



Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles à tous. Pour toute situation particulière nécessitant une adaptation, merci de nous contacter.



Prérequis

Pas de prérequis particulier pour cette formation.



Public

La / les personne(s) responsable(s) et étant en charge de la rédaction et la mise à jour du DUERP.



Lien

En intra : en présentiel ou distanciel, France entière.

En inter : selon planning.



Sanctions

Certificat de réalisation individuel remis à l'issue de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION

Déroulé :

Jour 1 :

● Les enjeux liés à la prévention des risques :

- Lecture et discussion autour de l'article L 4121-1 du code du travail
- Présentation des enjeux juridiques, économiques et financiers, sociaux et humains
- Définition AT / MP et statistiques

● Les principes généraux de prévention

- Présentation des 9 principes généraux de prévention (article L 4121-2 du code du travail)
- Travail sur le mécanisme d'apparition du dommage afin de schématiser l'objectif de l'article L 4121-2

● Les obligations réglementaires

- Documents obligatoires : DUERP, Programme annuel de Prévention, Affichage Obligatoire, Plan de prévention, Protocoles de sécurité, Registre des accidents bénins, Document de contrôles et vérifications techniques
- Les formations : SST, CHSCT, CACES, Habilitations Electriques, Incendie etc...

● Les acteurs de la prévention

- Quels acteurs en interne et pour quels rôles ?
- Quels acteurs en externe et pour quels rôles ?
- Identifier les personnes en charge de la démarche au sein de son entreprise.

Jour 2 :

● Identifier et repérer les mécanismes de mise en place et de maintien de la démarche de prévention

- L'identification et l'évaluation du risque
- Les mesures de prévention des risques
- Les risques spécifiques
- La remontée de l'information, la communication interne
- Le mécanisme d'enquête accident

● Travaux pratiques : Identifier et évaluer le risque

- Différence entre danger et risque
- Visualisation d'une situation de travail dangereuse et description grâce à l'outil de modélisation de l'accident
- Évaluation du risque grâce à l'outil d'identification des risques

● Travaux pratiques : Proposer des mesures des mesures de prévention

- Proposition de toutes actions de prévention sans aucun filtre
- Sélection des mesures fiables grâce aux 9 PGP
- Analyse de la faisabilité des mesures sélectionnées grâce à l'outil d'aide à la décision

● Répertorier les risques dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

- Obligation de tenir et mettre à jour le DUERP
- Définir les secteurs et les acteurs en charge du document
- Définir et maîtriser la méthode d'évaluation préconisée par le réseau prévention
- Valider le format du DUERP

● Réaliser une enquête accident

- Décrire un accident de l'entreprise grâce à l'outil modélisation de l'accident, la ligne de temps
- Recadrage sur les différences entre faits et interprétations
- Analyser les faits : méthode des "pourquoi ?"

PROGRAMME DE FORMATION

Jour 2 (suite) :

- **Présentation des risques spécifiques en fonction de l'entreprise**
- **Travaux pratiques en groupe pour enrichir le DUERP : Choisir un secteur défini**
 - En groupe, identifier les dangers et risques associés
 - Évaluer les risques
 - Formuler des propositions
- **Amorcer le programme annuel de prévention à la suite des résultats de l'évaluation des risques**
- **Définition d'un plan d'action pour l'avancement de l'entreprise dans la démarche de prévention**

Méthodes & moyens pédagogiques

La démarche se base sur trois points pédagogiques : • Des supports théoriques et interactifs avec les collaborateurs, • Des travaux sur les outils mis à disposition de l'entreprise • Une co-construction des bases du DUERP et du programme annuel de prévention.

Apports théoriques avec appui audiovisuel pour les enjeux et les compétences de base en prévention Étude de cas et travaux dirigés à partir de supports internes à l'entreprise Outil Excel et world pour constituer la démarche de prévention de l'entreprise Suivi des participants afin d'ancrer les nouvelles habitudes dans le quotidien Tests d'auto-positionnement - Présentation théorique - Apports d'outils adaptés aux problématiques individuelles - support papier et vidéo-projection.

Modes d'évaluation

Une grille d'évaluation "à chaud" de la formation sera complétée par le participant sur les conditions de déroulement de l'action (organisation, pédagogie...).

Un bilan de positionnement initial et final permettant de confirmer l'atteinte des objectifs de la formation sera complété par le participant et validé par le formateur.

Intervenante :



Laura POLLINO :

Consultante formatrice en santé et sécurité au travail.